

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 mars 2020 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Kathy Poulin	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Dominique Forget	Conseillère, district 2
Mathieu Bouthillette	Conseiller, district 3
Carl De Montigny	Conseiller, district 5
Manon Paquin	Conseillère, district 6

EST ABSENT

Guy Séguin	Conseiller, district 4
------------	------------------------

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Carl Lebel	Directeur des affaires juridiques

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Point d'information générale de la mairesse
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3 Approbation du procès-verbal des séances du 11 février 2020 et du 28 février 2020
 - 1.4 Certificats de crédits
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Acquisition de rue - lot 6 354 659 - 2e rang de Doncaster
- 3 Finance et trésorerie
 - 3.1 Réduction de garantie - Daniel et Dominic Asselin
- 4 Travaux publics
 - 4.1 Octroi de contrat - Entretien ménager
 - 4.2 Octroi de contrat - Égouts - Chemin de l'Ermitage, Route 117
 - 4.3 Autorisation de dépense - Analyse de vulnérabilité des puits
 - 4.4 Autorisation de dépense - Arpentage
 - 4.5 Approbation - Plan d'action réseau d'égout sanitaire (eaux parasitaires)
- 5 Urbanisme et environnement
 - 5.1 Demande d'enseigne - 1615, Route 117

- 5.2 Demande de dérogation mineure - 1030, route 117
- 5.3 Demande de dérogation mineure - 1372 à 1376, rue Sainte-Olive
- 5.4 Demande de dérogation mineure - 1515, rue Le Familial
- 5.5 Demande de dérogation mineure - 2240, montée Prédéal-Trudeau
- 6 Loisirs et culture
 - 6.1 Modification - Politique de location des salles
 - 6.2 Barrage routier - Opération nez rouge
 - 6.3 Occupation du domaine public - Vague de Cirque
 - 6.4 Demande de subvention - Fonds de legs (DCAP) Patrimoine Canadien
 - 6.5 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
 - 6.6 Signature des protocoles d'entente avec la MRC des Laurentides liés au développement culturel
 - 6.7 Autorisation de signature - La grande journée des petits entrepreneurs 2020
 - 6.8 Centenaire - Demande de décret d'exclusion
- 7 Avis de motion
 - 7.1 Avis de motion - Règlement de zonage 601-30
 - 7.2 Avis de motion - Projet de règlement 736 sur l'installation de compteurs d'eau
 - 7.3 Avis de motion - Projet de règlement 737 concernant la création d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables pour tous âges
 - 7.4 Avis de motion - Projet de règlement 738 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire
- 8 Projets de règlements
 - 8.1 Dépôt et adoption - Premier projet de règlement de zonage 601-30
 - 8.2 Dépôt et adoption - Projet de règlement 736 sur l'installation de compteurs d'eau
 - 8.3 Dépôt et adoption - Projet de règlement 737 concernant la création d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables pour tous âges
 - 8.4 Dépôt et adoption - Projet de règlement 738 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire
- 9 Règlements
- 10 Varia
 - 10.1 Participation des membres du conseil à des activités
 - 10.2 Opposition aux dispositions du projet de loi 49 concernant les établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales
- 11 Documents déposés
 - 11.1 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
 - 11.2 Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
 - 11.3 Dépôt des états comparatifs mensuels au 29 février 2020
 - 11.4 Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité au 29 février 2020
 - 11.5 Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
- 12 Points d'information des conseillers
- 13 Période de réponses

14 Période de questions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2020-03-059

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'AJOUTER le point suivant à l'ordre du jour :

4.5 Approbation - Plan d'action réseau d'égout sanitaire (eaux parasitaires)

DE RETIRER le point suivant à l'ordre du jour:

6.1 Modification - Politique de location des salles

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 mars 2020, tel que modifié.

ADOPTÉE

2020-03-060

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 11 FÉVRIER 2020 ET DU 28 FÉVRIER 2020

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 février 2020 et de la séance extraordinaire du 28 février 2020 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 février 2020 et de la séance extraordinaire du 28 février 2020.

ADOPTÉE

1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants:

4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 6.4, 6.5, 10.1

Le 9 mars 2020,

(signé Sophie Charpentier)

Sophie Charpentier, directrice générale et secrétaire-trésorière

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2020-03-061

2.1 ACQUISITION DE RUE - LOT 6 354 659 - 2E RANG DE DONCASTER

ATTENDU QUE la Municipalité a récemment été informée qu'elle ne détient pas de titre de propriété pour une partie de la voie de circulation du 2e rang de Doncaster, soit le lot 6 354 659 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité et le propriétaire détenant le titre de propriété de ce lot s'entendent à l'effet que la Municipalité en est propriétaire ;

ATTENDU QUE le propriétaire consent à céder le lot en faveur de la Municipalité, sans contrepartie.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la cession du lot 6 354 659 du cadastre du Québec en faveur de la Municipalité ;

D'ASSUMER les frais du notaire pour la préparation de l'acte notarié ;

D'AUTORISER la mairesse, Kathy Poulin, et la directrice générale, Sophie Charpentier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, un acte notarié et tout autre document connexe pour donner effet à ce qui précède.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

2020-03-062

3.1 RÉDUCTION DE GARANTIE - DANIEL ET DOMINIC ASSELIN

ATTENDU l'entente sur les travaux municipaux conclue entre la Municipalité et Daniel Asselin et Dominic Asselin pour le secteur Balanger le 9 avril 2019 ;

ATTENDU QUE la Municipalité détient une garantie financière pour garantir l'exécution des travaux et que l'entente prévoit une réduction progressive de celle-ci ;

ATTENDU QUE Daniel et Dominic Asselin ont produit des comptes et quittances donnant droit à une réduction de garantie de 69 307,66 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une réduction de garantie maximale de 69 307,66 \$;

D'AUTORISER le service de la trésorerie à procéder au paiement conformément à ce qui précède.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

2020-03-063

4.1 OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN MÉNAGER

ATTENDU l'appel d'offres public 2020-02 pour le service d'entretien ménager des bâtiments municipaux (2020 à 2024) ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 5 mars 2020 ;

ATTENDU la réception d'une seule soumission, de l'entreprise L'Équipe (John N. Sanon) au montant de 354 561,38 \$

ATTENDU la vérification de la conformité de la soumission reçue.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de L'Équipe comme étant conforme ;

D'OCTROYER le contrat à L'Équipe, conformément à la soumission reçue ;

D'AUTORISER, pour l'année 2020, les dépenses suivantes :

Bâtiments	Coûts pour l'année 2020 (avril à décembre)	Poste budgétaire
Mairie	8 103,06 \$, plus taxes	02-19-000-523
Bibliothèque	4 567,50 \$, plus taxes	02-702-31-523
Chalet Dion	3 611,07 \$, plus taxes	02-701-21-523
Service des Loisirs	3 109,05 \$, plus taxes	02-701-90-523
Salle communautaire	13 365,45 \$, plus taxes	02-701-24-523
Pavillon Maurice-Monty	4 981,50 \$, plus taxes	02-701-25-523
Garage municipal	5 403,33 \$, plus taxes	02-390-00-523
Bureau d'information touristique	3 216,15 \$, plus taxes	02-622-01-523
Chalet Anne Piché	4 548,42 \$, plus taxes	02-701-26-523

Chalet du lac Paquin	1 953,99 \$, plus taxes	02-701-20-523
L'Atelier des Loisirs (toilettes)	1 953,99 \$, plus taxes	02-701-90-523
Parc des Amoureux (toilettes)	1 503,99 \$, plus taxes	02-701-55-523
Parc Ceyreste (toilettes)	1 503,99 \$, plus taxes	02-701-50-523

D'AUTORISER le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-03-064

4.2 OCTROI DE CONTRAT - ÉGOUTS - CHEMIN DE L'ERMITAGE, ROUTE 117

ATTENDU l'appel d'offres public 2020-01 pour le prolongement de l'égout sanitaire et de l'aqueduc sur le chemin de l'Ermitage et la route 117 ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 2 mars 2020 ;

ATTENDU la réception des soumissions suivantes :

Monco Construction	175 122,56 \$
Inter Chantiers inc.	275 044,92 \$
Duroking Construction	297 523,69 \$
Construction TRB inc.	255 103,43 \$
Excapro inc.	161 760,64 \$
Nordmec Construction inc.	197 744,48 \$

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de Excapro inc. comme étant le plus bas soumissionnaire conforme ;

D'OCTROYER le contrat à Excapro inc., conformément à la soumission reçue ;

D'AUTORISER une dépense de 161 760,64 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 727.

D'AUTORISER le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-03-065

4.3 AUTORISATION DE DÉPENSE - ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES PUIITS

ATTENDU le contrat octroyé en 2019 à la firme d'ingénierie Akifer pour l'analyse de la vulnérabilité des puits, au montant de 18 120,66 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense maximale de 18 120,66 \$, plus taxes, à même le surplus accumulé non affecté, afin de payer ledit contrat.

ADOPTÉE

2020-03-066

4.4 AUTORISATION DE DÉPENSE - ARPENTAGE

ATTENDU l'octroi d'un contrat à la firme d'arpenteurs Rado-Corbeil-Généreux en 2019 pour pour l'arpentage et la préparation des plans et devis pour le secteur de la rue Wilfrid et de la rue Duquette, dans l'objectif de mettre en place un égout sanitaire, de remplacer l'aqueduc et de reconstruire les chemins ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense maximale de 24 900,00 \$, plus taxes, à même le surplus accumulé non affecté, afin de payer ledit contrat.

ADOPTÉE

2020-03-067

4.5 APPROBATION - PLAN D'ACTION RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE (EAUX PARASITAIRES)

ATTENDU le projet de réfection de l'usine d'épuration ;

ATTENDU la réception et l'analyse du rapport des eaux parasitaires ;

ATTENDU QUE des actions doivent être prises pour réduire l'apport des eaux parasitaires dans le réseau d'égout ;

ATTENDU QUE la Municipalité a produit un plan d'action et qu'elle a reçu les commentaires préliminaires du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le *Plan d'action - réseau d'égout sanitaire*, daté du mois de mars 2020 ;

D'AUTORISER le directeur du service des travaux publics à transmettre ledit plan d'action au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2020-03-068

5.1 DEMANDE D'ENSEIGNE - 1615, ROUTE 117

ATTENDU la demande concernant le projet de modification de l'enseigne numéro 2020-00002 pour le 1615, route 117, déposé le 30 janvier 2020 ;

ATTENDU QUE l'enseigne présente des couleurs sobres et de tons harmonisés ;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

ATTENDU QUE le CCU a analysé la demande et a fait sa recommandation.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER le projet de modification de l'enseigne numéro 2020-00002.

ADOPTÉE

2020-03-069

5.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1030, ROUTE 117

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2020-00007 pour le 1030, route 117, afin de permettre la création d'un lot d'une forme irrégulière comportant une ligne de lot brisée alors que le règlement de lotissement numéro 602 prescrit que les lots doivent avoir une forme régulière et que les lignes brisées soient autorisées dans les cas exceptionnels où la topographie l'exige, en raison de contraintes naturelles ou en raison du cadastre original ;

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre par le conseil tel que requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et tel qu'annoncé par un avis public.

Aucune personne ne se manifeste pour se faire entendre.

ATTENDU QUE la modification des limites de cadastre n'a pas d'impact sur le lotissement du secteur ;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE le CCU a analysé la demande et a fait sa recommandation.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2020-00007, au 1030, route 117, lot numéro 2 991 182, comme démontré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, Adam Masson-Godon, minute 14 064, en date du 19 novembre 2019.

ADOPTÉE

2020-03-070

5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1372 À 1376, RUE SAINTE-OLIVE

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2020-00008 pour le 1372-1374-1376, rue Sainte-Olive, afin de permettre l'empiètement du bâtiment principal de 1,41 mètre et l'empiètement de la galerie attenante de 2,04 mètres dans la rive alors que le

règlement de zonage n° 601 interdit toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux dans la rive de 10 mètres ;

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre par le conseil tel que requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et tel qu'annoncé par un avis public.

Aucune personne ne se manifeste pour se faire entendre.

ATTENDU QUE les travaux relatifs à la demande ont fait l'objet d'un permis de construction en 1991 et ont été exécutés de bonne foi ;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE le CCU a analysé la demande et a fait sa recommandation.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2020-00008 au 1372 à 1376, rue Sainte-Olive, lot numéro 2 990 764, comme démontré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, Philippe Bélanger, minute 3924, en date du 10 octobre 2019.

ADOPTÉE

2020-03-071

5.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1515, RUE LE FAMILIAL

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2020-00006 pour le 1515, rue Le Familial, afin de permettre l'empiètement du bâtiment principal de 0,52 mètre et 1,42 mètre dans la marge de recul latérale et de 4,99 mètres dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une marge de recul latérale de 3 mètres et une marge de recul arrière de 9 mètres dans la zone H-08 ;

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre par le conseil tel que requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et tel qu'annoncé par un avis public.

Une discussion suit avec un citoyen concernant les frais de demande de dérogation mineure. Personne ne se fait entendre sur l'objet de cette demande.

ATTENDU QUE les travaux relatifs à la demande ont fait l'objet d'un permis de construction en 2019 et ont été exécutés de bonne foi ;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE le CCU a analysé la demande et fait sa recommandation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2020-00006 au 1515, rue Le Familial, lot numéro 2 991 311, comme démontré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, Martin Gascon, minute 17 017, en date du 16 janvier 2020.

ADOPTÉE

2020-03-072

5.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 2240, MONTÉE PRÉDÉAL-TRUDEAU

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2020-00005 pour le 2240, montée Prédéal-Trudeau, afin de permettre l'empiètement de la galerie du bâtiment principal de 0,58 mètre dans la rive alors que le règlement de zonage n° 601 interdit toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux dans la rive de 10 mètres ;

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre par le conseil tel que requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et tel qu'annoncé par un avis public.

Aucune personne ne se manifeste pour se faire entendre.

ATTENDU QUE les travaux relatifs à la demande ont ait l'objet d'un permis de construction en 2016 et ont été exécutés de bonne foi ;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE le CCU a analysé la demande et a fait sa recommandation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2020-00005 au 2240, montée Prédéal-Trudeau, lot numéro 2 991 102, comme démontré sur le certificat de localisation

préparé par l'arpenteur-géomètre, Nathalie Garneau, minute 2925, en date du 4 décembre 2019.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

6.1 MODIFICATION - POLITIQUE DE LOCATION DES SALLES

Point retiré séance tenante

2020-03-073

6.2 BARRAGE ROUTIER - OPÉRATION NEZ ROUGE

ATTENDU la demande de l'organisme Opération Nez Rouge pour la tenue d'un barrage routier à l'angle de la rue Morin et de la route 117, samedi le 16 mai 2020 ;

ATTENDU QUE ce barrage routier vise la sollicitation des automobilistes pour une levée de fonds au profit d'Opération Nez Rouge ;

ATTENDU QUE l'organisme assurera la sécurité et la visibilité des participants, et qu'il avisera les services d'urgence de la tenue de l'événement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la tenue du barrage routier à l'angle de la rue Morin et de la route 117, samedi le 14 novembre 2020, de 9 h 00 à 16 h 00, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du Ministère des transports.

ADOPTÉE

2020-03-074

6.3 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - VAGUE DE CIRQUE

ATTENDU QUE dans le cadre de sa tournée 2020, la troupe Vague de Cirque souhaite s'arrêter à Val-David et s'installer au parc Léonidas-Dufresne lors de la fin de semaine du 2 au 4 octobre ou lors de la fin de semaine du 9 au 11 octobre.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la tenue des spectacles de la troupe Vague de Cirque au parc Léonidas-Dufresne, lors de la fin de semaine du 2 au 4 octobre ou lors de la fin de semaine du 9 au 11 octobre 2020 ;

DE S'ENGAGER à fournir les ressources suivantes : eau, électricité, panneau électrique, toilettes pour le public et les artistes ;

DE S'ENGAGER à fournir les ressources humaines et matérielles de la Municipalité, selon les disponibilités (communications, véhicules, main d'oeuvre) ;

D'AUTORISER la directrice du service loisirs et culture à signer un protocole d'entente avec l'organisme Vague de Cirque pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-03-075

6.4 DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS DE LEGS (DCAP) PATRIMOINE CANADIEN

ATTENDU l'organisation du Centenaire 2021 ;

ATTENDU QUE le programme du Fonds des legs - Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine permettrait d'obtenir une subvention pouvant atteindre 50 % du coût de ce projet ;

ATTENDU QUE le Fonds des legs - Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine requiert un engagement financier de la part de la Municipalité ;

ATTENDU la recommandation de la directrice du service Loisirs et culture, appuyée par le comité organisateur du Centenaire, pour la création d'une place du Centenaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de subvention conformément à ce qui précède ;

D'AUTORISER la directrice du service Loisirs et culture à signer tout document pour donner effet à la présente résolution ;

DE CONFIRMER l'engagement financier de la Municipalité pour un maximum de 18 000 \$ à même la réserve affectée au Centenaire.

ADOPTÉE

2020-03-076

6.5 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes de soutien reçues de la part de divers organismes ;

ATTENDU la rencontre du comité d'analyse des demandes de soutien financier (CADAF) du 25 février 2020.

Le conseiller Jean-François Giasson déclare son intérêt auprès de la Polyvalente des Monts et se retire de la table du conseil avant le vote.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une aide matérielle et/ou financière, à même le fonds Les Abeilles pour les organismes suivants :

- **Coopérative de solidarité des Jardins du Soleil Levant** : utilisation de de l'École Saint-Jean-Baptiste, sans frais, 4 100,00 \$ pour l'aide au fonctionnement et 200,00 \$ pour la Fête des semences du 21 mars 2020 ;
- **Espace Ludiko** : 2 500,00 \$;
- **Société d'histoire et du Patrimoine de Val-David** : 1 500,00 \$;

D'AUTORISER une aide matérielle et/ou financière, à même le poste budgétaire 02-701-70-970 pour les organismes suivants :

- **Polyvalente des Monts**: 500,00 \$ pour le projet d'étude environnementale de la rivière du Nord ;
- **Maison des jeunes de Sainte-Adèle (Opération Nez Rouge)** : 500,00 \$;
- **Maison Phoenix** : utilisation de la salle communautaire à 3 reprises, sans frais de location et selon la disponibilité. Les frais pour l'entretien ménager s'appliquent malgré que le frais de location ne s'applique pas.

ADOPTÉE

2020-03-077

6.6 SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE AVEC LA MRC DES LAURENTIDES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides est signataire de l'*Entente de développement culturel* intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette entente, la Municipalité devra, au cours de l'année 2020, signer des protocoles d'ententes liés au développement culturel avec la MRC des Laurentides pour la réalisation de différents projets.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les protocoles d'ententes à intervenir au cours de l'année 2020 avec la MRC des Laurentides, au montant maximal de 5 000,00 \$, liés au développement culturel et découlant de l'*Entente de développement culturel* intervenue entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

2020-03-078

6.7 AUTORISATION DE SIGNATURE - LA GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS 2020

ATTENDU la tenue de l'événement La grande journée des petits entrepreneurs 2020 qui se tiendra au Parc Léonidas-Dufresne ;

ATTENDU QU'il y a lieu que la Municipalité agisse à titre de tiers répondant pour le Rassemblement de Val-David lors de cet événement dans le but de s'assurer que les règles de communication et de financement soient respectées.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'engagement à titre de tiers répondant daté du 18 février 2020 pour le Rassemblement de Val-David de La grande journée des petits entrepreneurs 2020.

ADOPTÉE

2020-03-079

6.8 CENTENAIRE - DEMANDE DE DÉCRET D'EXCLUSION

ATTENDU QUE dans le cadre du Centenaire, la Municipalité a fait une demande de subvention au ministère du Patrimoine canadien pour la réalisation du projet « Aménagement d'un système d'éclairage pour des expositions et manifestations culturelles » ;

ATTENDU QUE Patrimoine Canada a annoncé l'octroi d'une subvention de 20 000,00 \$ à la Municipalité, pour ce projet ;

ATTENDU QUE préalablement à la signature d'une entente avec Patrimoine Canada, la Municipalité doit obtenir un décret d'exclusion conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* de la part du gouvernement provincial, en l'occurrence du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER Marie-Claude Cossette, coordonnatrice du Centenaire à formuler une demande officielle au MAMH d'adoption un décret d'exclusion conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* afin de permettre à la Municipalité de signer une entente avec Patrimoine Canada ;

D'AUTORISER Marie-Claude Cossette, coordonnatrice du Centenaire à signer l'entente avec Patrimoine Canada, une fois le décret adopté par le gouvernement provincial.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

2020-03-080

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-30

La conseillère Dominique Forget donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement de zonage 601-30 modifiant le règlement de zonage 601.

Le projet de règlement est présenté et déposé par la conseillère séance tenante.

2020-03-081

7.2 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 736 SUR L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU

Le conseillère Manon Paquin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 736 sur l'installation des compteurs d'eau.

Le projet de règlement est présenté et déposé par la conseillère séance tenante.

2020-03-082

7.3 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 737 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES POUR TOUS ÂGES

Le conseiller Carl De Montigny donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 737 concernant la création d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables pour tous âges.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

2020-03-083

7.4 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 738 VISANT L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE SUR LE TERRITOIRE

Le conseiller Jean-François Giasson donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 738 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

2020-03-084

8.1 DÉPÔT ET ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-30

ATTENDU QUE la conseillère Dominique Forget a déposé le premier projet de règlement de zonage 601-30 amendant le règlement de zonage 601 afin de modifier les limites des zones C-02 et H-01 ainsi que d'ajouter l'usage P202 - Centre de tri de matières recyclables (écocentre).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le premier projet de règlement de zonage 601-30.

ADOPTÉE

2020-03-085

8.2 DÉPÔT ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 736 SUR L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU

ATTENDU QUE la conseillère Manon Paquin a déposé le le projet de règlement 736 sur l'installation de compteurs d'eau.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 736 sur l'installation de compteurs d'eau.

ADOPTÉE

2020-03-086

8.3 DÉPÔT ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 737 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES POUR TOUS ÂGES

ATTENDU QUE le conseiller Carl De Montigny a déposé le projet de règlement 737 concernant la création d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables pour tous âges.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 737 concernant la création d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables pour tous âges.

ADOPTÉE

2020-03-087

8.4 DÉPÔT ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 738 VISANT L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE SUR LE TERRITOIRE

ATTENDU QUE le conseiller Jean-François Giasson a déposé le projet de règlement 738 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 738 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire.

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

Aucun.

10 VARIA

2020-03-088

10.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DES ACTIVITÉS

ATTENDU QUE les membres du Conseil souhaitent participer à différentes activités dans le but de faire rayonner la Municipalité ou dans le but de parfaire leurs connaissances.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER les élus municipaux suivants à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité ;

ACTIVITÉ	DATE ET LIEU	COÛT / PERSONNE	CONSEILLERS
Skiez et réseautez	26 mars 2020 - Mont-Tremblant	95,00 \$	Manon Paquin
FQM - Formation - Les rôles et responsabilités des élus	18 avril 2020 - Saint-Faustin	440,00 \$	Carl De Montigny

D'AUTORISER les élus à se faire rembourser leurs frais de déplacement, de repas et d'hébergement, si applicables, à même le poste budgétaire 02-110-00-310 ;

D'AUTORISER les dépenses ci-haut, plus taxes, à même le poste budgétaire 02-110-00-312.

ADOPTÉE

2020-03-089

10.2 OPPOSITION AUX DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI 49 CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE EXPLOITÉS DANS LES RÉSIDENCES PRINCIPALES

ATTENDU QUE le projet de loi 49, intitulé *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, a été présenté et que ce dernier modifie la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* afin de rendre inapplicable toute disposition d'un règlement municipal pris en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui aurait pour effet d'interdire l'exploitation, dans une résidence principale, d'un établissement d'hébergement touristique qui respecte les conditions fixées par la loi ;

ATTENDU QUE le projet de loi 49 exclut les établissements d'hébergement touristique dans des résidences principales de la catégorie des immeubles non résidentiels aux fins de l'application de la variété de taux de la taxe foncière générale ;

ATTENDU QU'un établissement d'hébergement touristique exploité dans une résidence principale peut être une source de dérangement et de nuisance pour son environnement au même titre que toute autre catégorie d'hébergement touristique ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite pouvoir contrôler l'exploitation des établissements d'hébergement touristique de toutes les catégories devraient payer une taxe reliée à leurs activités commerciales, y compris ceux exploités dans des résidences principales ;

ATTENDU QUE les propriétaires d'établissements d'hébergement touristique de toutes les catégories devraient payer une taxe reliée à leurs activités commerciales, y compris ceux exploités dans des résidences principales ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite conserver son pouvoir de taxation à l'encontre des établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales en tant qu'immeubles non résidentiels, conformément à la SECTION III.4 de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux variétés de taux de la taxe foncière générale.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER à ce que le projet de loi 49 soit ajusté afin de permettre aux villes et aux municipalités d'interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu ;

DE DEMANDER également à ce que les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales soient considérés comme étant des immeubles non résidentiels sur lesquels la variété de taux de la taxes foncière générale peut être imposée ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à Madame Nancy Pelletier, directrice générale de la MRC des Laurentides, à Madame Nadine Girault, députée de la circonscription de Bertrand, à Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1

11.1 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de février 2020, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.2

11.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de février 2020 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.3

11.3 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS AU 29 FÉVRIER 2020

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des états comparatifs mensuels en date du 29 février 2020.

11.4

11.4 DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ AU 29 FÉVRIER 2020

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 29 février 2020 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

11.5

11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2020-03-090

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire du 10 mars 2020 à 20 h 34.

ADOPTÉE

(Signé Kathy Poulin)

(Signé Sophie Charpentier)

Kathy Poulin
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière